

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 047

Le 1 mai 2024

AUCUN RAJUSTEMENT DE CONTRAT Cenovus Energy Inc. (CVE) Dividende Variable

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Cenovus Energy Inc. (la « société ») a annoncé le 1 mai 2024 leur intention de verser un dividende variable de 0,135\$ CA par action ordinaire à ses actionnaires. Ce dividende sera versé le 31 mai 2024 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 17 mai 2024.

Selon les modalités d'ajustement prévues à l'article A-902 des règles de la CDCC, la distribution totale ne dépasse pas le seuil minimum requis, aucun ajustement ne sera effectué.

Règle CDCC A-9 Section A-902: https://rules.cdcc.ca/w/cdcc/cdcc-en#!b/a_902

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC